

**QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**RÈGLEMENT  
NUMÉRO 350-2024**

---

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT 342-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET  
UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA  
PARTICIPATION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE DANS  
LE DÉVELOPPEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UN  
PARC ÉOLIEN EN PARTENARIAT AVEC  
DÉVELOPPEMENT EDF RENOUVELABLE INC.**

---

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LOTBINIÈRE  
6375, RUE GARNEAU  
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
RÈGLEMENT NO. 350-2024**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 342-2023  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA  
PARTICIPATION DE LA MRC DE LOTBINIÈRE DANS LE  
DÉVELOPPEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UN PARC ÉOLIEN EN  
PARTENARIAT AVEC DÉVELOPPEMENT EDF RENOUVELABLE INC.**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 10 avril 2024 à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PREFET :

Monsieur Daniel Turcotte, maire de Val-Alain

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

*Municipalités*

Dosquet  
Laurier-Station  
Leclercville  
Lotbinière  
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun  
Saint-Agapit  
Saint-Antoine-de-Tilly  
Saint-Apollinaire  
Sainte-Agathe-de-Lotbinière  
Sainte-Croix  
Saint-Édouard-de-Lotbinière  
Saint-Flavien  
Saint-Gilles  
Saint-Janvier-de-Joly  
Saint-Patrice-de-Beaurivage  
Saint-Sylvestre  
Val-Alain

*Maires*

M. Yvan Charest  
Mme Huguette Charest  
M. Denis Richard  
M. Jean Bergeron  
Mme Annie Thériault  
M. Yves Gingras  
M. Louis-Gabriel Bélanger, maire suppléant  
M. Jonathan Moreau  
M. Gilbert Breton  
M. Stéphane Dion  
Mme Denise Poulin  
M. Normand Côté  
M. Robert Samson  
M. Bernard Fortier  
M. Samuel Boudreault  
Mme Nancy Lehoux  
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée

M. Stéphane Bergeron

**ATTENDU QUE** le projet de parc éolien en partenariat avec Développement EDF Renouvelable inc. n'a pas été retenu par Hydro-Québec lors de l'appel d'offres portant le numéro de référence A/O 2023-01;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 13 mars 2024;

Il est proposé par Monsieur Samuel Boudreault, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le règlement 350-2024 « Règlement abrogeant le Règlement d'emprunt 342-2023 décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la participation de la MRC de Lotbinière dans le développement et la construction d'un parc éolien en partenariat avec développement EDF renouvelable inc. ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :


## **ARTICLE 1**

Que le règlement portant le numéro 342-2023 intitulé *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la participation de la MRC de Lotbinière dans le développement et la construction d'un parc éolien en partenariat avec développement EDF renouvelable inc.* est abrogé.

## **ARTICLE 2 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Lotbinière, le 10 avril 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Daniel Turcotte, préfet  
\_\_\_\_\_  
Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

*Copie conforme certifiée par*

\_\_\_\_\_  
*Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier*

Ce \_\_\_\_\_<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2024